



Faculté des  
études supérieures  
et postdoctorales

Université   
de Montréal  
et du monde.

# GUIDE DES STAGIAIRES POSTDOCTORAUX

NOVEMBRE 2018

# GUIDE DU STAGIAIRE POSTDOCTORAL

## — TABLE DES MATIÈRES —

Définitions .....	1
Terminologie et abréviations.....	2
Conditions d’admissibilité .....	2
Demande d’admission .....	3
Étape 1 — Compléter le formulaire de demande d’admission en ligne .....	3
Étape 2 — Préparer les documents requis .....	3
Étape 3 — Téléverser les documents requis.....	4
Matricule, numéro d’identification personnel et confirmation d’admission .....	4
Procédure d’immigration .....	4
Inscription à la FESP .....	5
Réinscription.....	6
Attestations .....	6
Fin de stage.....	6
Déclarations de revenus .....	7
Renseignements complémentaires .....	8
Quelques liens utiles.....	8
Annexe — Liste des stages postdoctoraux à l’UdeM .....	9

Vous trouverez dans ce guide, les informations concernant le statut de stagiaire postdoctoral. Nous vous invitons à le lire attentivement. Il est le complément indispensable à la [Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l’Université de Montréal](#) et comprend des informations utiles notamment :

- Des informations pratiques concernant le stage postdoctoral à l’Université de Montréal (UdeM).
- Des informations importantes pour les stagiaires qui viennent de l’étranger.
- La liste des programmes d’études de stage postdoctoral.

L’inscription comme stagiaire postdoctoral à la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) est obligatoire pour tous les stagiaires postdoctoraux. Elle vous permet d’obtenir :

- Un matricule qui vous permet de vous identifier auprès des instances universitaires et gouvernementales.
- Une attestation officielle de stage émise par la FESP à la fin du stage sur demande.
- Un accès aux ressources des Bibliothèques de l’UdeM et aux services informatiques.
- Une carte de l’UdeM.

## I. Définitions

Un stagiaire postdoctoral est une personne inscrite à titre de stagiaire postdoctoral à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l’Université de Montréal, conformément à la politique en vigueur, et engagée pour une durée déterminée.

La [Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal](#) précise à l'article 2 que deux statuts sont possibles pour les stagiaires postdoctoraux inscrits à l'Université de Montréal :

1. Les stagiaires postdoctoraux boursiers (SPB) :
  - a) sont considérés comme des chercheurs autonomes et ne sont pas des employés de l'Université.
  - b) reçoivent une bourse d'un organisme externe.
2. Les stagiaires postdoctoraux employés (SPE) :
  - a) sont des employés de l'Université.
  - b) sont rémunérés à partir des fonds de recherche du superviseur qui sont gérés par l'Université.

Les stagiaires postdoctoraux employés font partie du SERUM (le Syndicat des employés de la recherche de l'UdeM — Stagiaires postdoctoraux) et leurs conditions de travail sont régies par une [convention collective](#).

## II. Terminologie et abréviations

Dans la gestion de votre dossier et lors des communications avec vous, l'Université de Montréal utilise une terminologie qu'il est important de bien maîtriser. Voici quelques-uns des termes les plus fréquemment employés :

- **Matricule** — Numéro qui vous est attribué par l'Université de Montréal lors de votre demande d'admission. Le matricule permet de vous identifier auprès des services institutionnels et gouvernementaux.
- **Portail UdeM** — Portail virtuel qui vous donne accès à votre dossier académique, vos courriels, votre dossier de lecteur (bibliothèque), vos données personnelles, etc.
- **UNIP** — Numéro d'identification personnel. Un UNIP temporaire vous est attribué une fois votre demande d'admission complétée. Il vous permet de vous brancher au service de courriel ainsi qu'à votre portail UdeM, une fois votre inscription complétée.
- **Cycle** — Dans le système universitaire nord-américain, le 1<sup>er</sup> cycle (*undergraduate level*) correspond *grosso modo* au niveau bachelor. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, les cycles supérieurs (*graduate level*), correspondent aux niveaux master et doctorat respectivement.
- **Trimestre** — L'année universitaire au Québec est divisée en trois trimestres de quatre mois chacun :
  - Trimestre d'automne : de septembre à décembre.
  - Trimestre d'hiver : de janvier à avril.
  - Trimestre d'été : de mai à août.
- **SPB** — Stagiaires postdoctoraux boursiers. Ils reçoivent directement une bourse en provenance d'un Fonds québécois, d'un Conseil canadien ou d'une Fondation canadienne, ou sise à l'étranger, pour laquelle l'Université de Montréal a explicitement été désignée comme lieu de stage du récipiendaire.
- **SPE** — Stagiaire postdoctoral employé, dont la rémunération provient des Fonds de recherche d'un membre du corps professoral de l'Institution ou d'une bourse administrée par celle-ci.

## III. Conditions d'admissibilité

Les conditions d'admission à un stage sont précisées à l'article 1 de la [Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal](#). Selon cette politique, l'Université définit le stage postdoctoral, pour les SPB et les SPE, de la façon suivante :

- a) Il est ouvert au détenteur d'un doctorat de recherche (Ph. D.) ou l'équivalent, préférablement d'une autre université.

- b) Le stage s'effectue sous la supervision d'un professeur membre du corps professoral de l'Université (le « superviseur »).
- c) À l'exception de courtes périodes de transition<sup>1</sup>, le stage ne peut être réalisé sous la supervision du directeur ou du codirecteur de thèse.
- d) Compte tenu de son caractère préparatoire à une carrière de recherche, le stage postdoctoral ne peut habituellement dépasser en étendue la cinquième année après l'obtention du doctorat de recherche ou de son équivalent, incluant les renouvellements à l'Université et les stages réalisés antérieurement dans une autre institution universitaire.
- e) La durée maximale d'inscription ne peut excéder celle de l'engagement du superviseur à rémunérer le SPE ou celle de la durée de la bourse pour le SPB.
- f) Le SPB se consacre à temps plein à son stage pour toute sa durée. Le SPE peut être inscrit à temps partiel selon les modalités convenues avec son superviseur.
- g) Le stage implique des activités de recherche variées, des activités de rayonnement et peut impliquer des responsabilités en gestion de la recherche, la supervision d'étudiants et la participation à l'enseignement. Dans ce cas, l'attribution de cours est faite en conformité avec les conventions collectives en vigueur.

## IV. Demande d'admission

### ÉTAPE 1 — COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION EN LIGNE

Pour être admis à titre de stagiaire postdoctoral, vous devez remplir un [formulaire de demande d'admission en ligne](#). Des [frais d'admission](#) non remboursables et payables par carte de crédit sont exigés à la fin du processus d'admission pour assurer le traitement de la demande.

#### *Dates limites*

Pour les stages débutant entre le...	Date limite pour compléter une demande d'admission
1 <sup>er</sup> janvier et le 30 avril (trimestre d'hiver)	15 mars
1 <sup>er</sup> mai et le 31 août (trimestre d'été)	15 juillet
1 <sup>er</sup> septembre et le 31 décembre (trimestre d'automne)	15 novembre

#### *Procédures*

Dans la demande d'admission, vous devrez indiquer le titre et le numéro de programme de stages. Il est important d'identifier le titre approprié du programme en utilisant la liste des programmes postdoctoraux que vous trouverez [en ligne](#) et en annexe de ce document (page 9). Votre choix de programme doit correspondre au champ d'expertise de votre superviseur de stage.

### ÉTAPE 2 — PRÉPARER LES DOCUMENTS REQUIS

Tous les documents doivent être des **documents officiels**. Pour les documents qui sont dans une langue autre que le français ou l'anglais, une traduction en langue française ou anglaise est également nécessaire.

Le dossier de la demande d'admission pour les stagiaires postdoctoraux doit comporter les documents énumérés dans le tableau suivant.

---

1. Cette période ne peut en aucun cas dépasser six mois.

	Citoyens canadiens...		Non canadiens	
	...nés au Canada	...nés à l'étranger	Résidents permanents	Non-résidents
- Diplôme de doctorat (ou une attestation officielle)	✓	✓	✓	✓
- Certificat de naissance	✓	✓	✓	✓
- Curriculum vitae à jour	✓	✓	✓	✓
- Lettre d'attribution de la bourse externe nominative (stagiaires boursiers uniquement)	✓	✓	✓	✓
- Le formulaire « <a href="#">Acceptation du stagiaire postdoctoral</a> » dûment rempli et signé	✓	✓	✓	✓
- Passeport		✓	✓	✓
- Carte ou certificat de citoyenneté		✓		
- Carte de résidence permanente			✓	
- Permis de travail*				✓

\* Le permis de travail vous sera délivré par les services frontaliers à votre arrivée à l'aéroport. Il est à remettre à la FESP dès votre arrivée à Montréal.

### ÉTAPE 3 — TÉLÉVERSER LES DOCUMENTS REQUIS

Après avoir fait votre demande d'admission en ligne, vous recevrez, par courriel, un matricule, un code d'accès « p○○○○○○○ » et un numéro d'identification personnel (UNIP). Vous pourrez ainsi accéder à votre « [Centre étudiant](#) » et téléverser les documents requis. Pour connaître la procédure de téléversement, [consultez le site Web de l'Admission](#).

Les documents qui ne sont pas rédigés en français ou en anglais doivent être accompagnés d'une traduction en français ou en anglais certifiée par le consulat du pays d'origine ou par un membre de l'[Ordre des traducteurs terminologues et interprètes agréés du Québec](#).

**N.B. Notez que la FESP pourrait à tout moment de votre séjour à l'UdeM, vous demander de présenter les originaux ou des copies certifiées conformes de tous les documents requis pour vérification de leur authenticité. Si vous ne pouvez pas les présenter dans le délai qui vous sera fixé, votre admission et inscription seront révoquées. Les photocopies ou les photocopies d'originaux ne sont pas acceptées.**

## V. Matricule, numéro d'identification personnel et confirmation d'admission

Après avoir reçu vos documents téléversés (excluant le permis de travail), la FESP évaluera votre demande et émettra un avis de décision que vous pourrez consulter en accédant à votre « [Centre étudiant](#) » en utilisant votre code d'accès et votre UNIP.

Notez que vous devrez fournir à votre unité académique votre matricule pour recevoir votre bourse ou votre salaire.

À la suite de votre inscription officielle (se reporter au point VII pour les démarches d'inscription), vous pourrez, à l'aide de vos identifiants, créer un compte de courrier électronique institutionnel, accéder à certains services informatiques et obtenir une carte UdeM.

## VI. Procédure d'immigration

Les services d'Immigration du Canada considèrent le [stage postdoctoral comme un travail](#). Il est fortement recommandé de s'informer auprès d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) (IRCC) ou auprès de l'[ambassade du Canada](#) située dans votre pays pour connaître les procédures d'obtention d'un permis de travail.



Merci de bien noter les quatre points importants suivants :

- 1) Sans un permis de travail, le stagiaire postdoctoral **peut être confronté à un refus d'entrée** sur le territoire canadien par les services d'immigration et peut dans certains cas ne pas être couvert par l'assurance en cas d'accident sur le campus<sup>2</sup>.
- 2) Les stagiaires postdoctoraux étrangers **doivent compter de trois à six mois** pour obtenir un permis de travail et remplir toutes les formalités relatives à leur séjour au Québec.
- 3) La durée de l'inscription comme stagiaire postdoctoral **ne peut excéder** celle de la validité du permis de travail.
- 4) La FESP **n'est pas autorisée** à fournir de l'assistance dans le processus de demande de permis d'entrée au Canada. Toute question doit être adressée directement à [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#). Pour les séjours inférieurs à 120 jours, il est possible, [sous certaines conditions](#), d'être exempté de l'obligation d'obtenir un permis de travail.

## VII. Inscription à la FESP

### **Complétion de l'inscription**

Pour compléter votre inscription, les stagiaires étrangers doivent téléverser le permis de travail qu'ils auront reçu au service frontalier à leur arrivée au Canada. Tout stagiaire postdoctoral international doit avoir un numéro d'assurance social (NAS)<sup>3</sup> valide, à défaut duquel il lui sera impossible de toucher quelque forme de rémunération que ce soit au Canada.

### **Carte d'identification de l'UdeM**

Après avoir téléversé tous les documents requis (y compris le permis de travail pour si vous êtes un stagiaire international), votre inscription sera complétée et vous pourrez alors vous présenter en personne<sup>4</sup> au guichet de la carte pour récupérer votre carte d'identification UdeM à l'adresse suivante :

[PAVILLON J.-A.-DESÈVE](#)  
2332, BOUL. ÉDOUARD-MONTPETIT  
3<sup>E</sup> ÉTAGE (GUICHET DE LA CARTE)  
MONTRÉAL, QC H3T 1J4

### **Embauche et paye**

Pour les stagiaires postdoctoraux employés, vous devez contacter l'adjoint administratif de votre unité académique pour finaliser les procédures d'embauche et recevoir votre paye.

### **Couverture médicale**

Les stagiaires internationaux et les nouveaux résidents permanents doivent faire une demande de carte d'assurance-maladie auprès de la [Régie de l'assurance-maladie du Québec](#) (RAMQ). Il est à noter que des frais s'appliquent lors de l'émission de cette carte. Pour plus de renseignements :

425, BOUL. DE MAISONNEUVE OUEST  
3<sup>E</sup> ÉTAGE, BUR. 300  
MONTRÉAL, QC H3X 2T8  
+1 514 864-3411  
MÉTRO [PLACE DES ARTS](#) OU [MCGILL](#)

---

2. Pour l'assurance médicale, voir la section suivante, à la page 6.

3. Un numéro d'assurance sociale (NAS) est essentiel pour travailler au Canada et pour recevoir des services de programmes gouvernementaux. Pour obtenir votre NAS, veuillez consulter le [site web de ce service gouvernemental](#).

4. Veuillez noter que l'option de demande en ligne n'est pas disponible pour les stagiaires postdoctoraux.

Il est **fortement recommandé** aux stagiaires postdoctoraux internationaux et aux nouveaux résidents permanents de souscrire une assurance médicale de base pour les trois premiers mois de votre séjour en attendant d'obtenir votre carte de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Vous pouvez souscrire une assurance médicale dans votre pays d'origine ou encore une assurance privée au Canada. L'[Association canadienne des stagiaires postdoctoraux](#) offre la possibilité de se joindre à une assurance collective.

## VIII. Réinscription

Dans le cas où votre stage postdoctoral se prolongerait au-delà de la période prévue initialement, vous devrez contacter la FESP pour qu'une nouvelle liste de documents soit générée dans votre « Centre étudiant » et procéder par la suite au téléversement des documents suivants :

	Citoyens canadiens...		Non canadiens	
	...nés au Canada	...nés à l'étranger	Résidents permanents	Non-résidents
- Lettre d'attribution de la bourse externe nominative (stagiaires boursiers uniquement)	✓	✓	✓	✓
- Un nouveau formulaire « <a href="#">Acceptation du stagiaire postdoctoral</a> » rempli et signé	✓	✓	✓	✓
- Renouvellement du permis de travail				✓

Veillez noter que l'article 3 de la [Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal](#) prévoit qu'un stage postdoctoral **ne peut se prolonger au-delà de la cinquième année** suivant l'obtention du doctorat. La Politique précise également que le doctorat doit préférablement avoir été obtenu dans une autre université et que le superviseur ne peut être le directeur de recherche ou codirecteur des études doctorales, à moins que le stage ne soit que d'une courte période de transition (au plus six mois).

## IX. Attestations

### *Attestation d'inscription*

Vous pouvez demander une attestation d'inscription à la FESP à l'adresse [stagiairespostdoc@umontreal.ca](mailto:stagiairespostdoc@umontreal.ca). Les frais sont de 17 \$. Des délais de traitement de 3 à 5 jours ouvrables sont à prévoir. L'attestation est fournie en format numérique (format PDF).

### *Attestation de fin de stage*

À la fin de votre stage, vous pouvez demander à la FESP, une attestation de fin de stage. Votre superviseur de stage et le directeur de l'unité doivent remplir le formulaire de recommandation disponible sur la page « [Formulaires](#) » du site de la FESP. Ce formulaire doit être transmis par courrier à l'adresse [stagiairespostdoc@umontreal.ca](mailto:stagiairespostdoc@umontreal.ca). Des délais de traitement de 5 à 10 jours ouvrables sont à prévoir. Nous préparons un parchemin attestant de votre stage, signé par le doyen et le secrétaire de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, que vous devrez venir récupérer en personne à nos bureaux.

## X. Fin de stage

Il est essentiel d'avertir la FESP lorsque votre stage prend fin. Il est également important de nous communiquer, ainsi qu'à la Direction des ressources humaines (pour les SPE), une adresse postale ainsi qu'une adresse courriel valide. Celles-ci peuvent s'avérer fort utiles pour vous faire parvenir des attestations, les feuillets fiscaux ou encore les certificats d'exemption fiscale.

## XI. Votre dossier à la FESP

Vous devez garder à jour votre dossier à la FESP. Nous vous invitons à conserver une copie des documents que vous fournissez à la FESP. Il est important de renouveler votre inscription en temps et lieu. La Faculté des études supérieures et postdoctorales ne fait pas de rappel pour les renouvellements de stages.

- En cas de **changement de coordonnées**, vous devez effectuer le changement dans votre portail UdeM et aviser votre Centre de recherche et la DRH (pour les SPE). Le courriel est le moyen de communication privilégié par l'UdeM. Vous devez fournir une adresse courriel valide ou rediriger vos courriels vers une adresse valide le cas échéant.
- Vous devez demander le **renouvellement** de votre permis de travail, de votre carte d'assurance-maladie, de votre carte de résident permanent et de votre carte d'assurance sociale s'il y a lieu, avant la date de leur expiration. Le cas échéant, vous devez fournir à la FESP une copie de votre nouveau permis de travail et de votre carte de résident permanent.
- Vous devez compléter et soumettre votre déclaration de revenus. La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) et l'UdeM ne prodiguent pas de conseils pour les déclarations de revenus. Le stagiaire postdoctoral devra se tourner vers un professionnel (comptable, fiscaliste) pour toute question d'ordre fiscal. Le stagiaire postdoctoral venant de l'étranger est responsable de sa demande d'admissibilité à l'exemption d'impôt provincial et des demandes de renouvellement subséquentes. La FESP ne fait pas de rappel pour les renouvellements d'exemption d'impôt provincial. Si vous avez reçu un certificat d'exemption d'impôt émis par le MESRS, vous devrez en joindre une copie à votre déclaration de revenus.
- Le stagiaire qui fait un stage dans un centre de recherche affilié à l'UdeM, mais **hors campus** comme l'Institut de Cardiologie, le CRCHUM, le CHU Sainte-Justine, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, etc., doit également veiller à maintenir son dossier à jour dans ce centre.

## XII. Déclarations de revenus

### *Déclaration de revenus auprès de Revenu Québec*

STAGIAIRES CANADIENS ET RÉSIDENTS PERMANENTS

Vous trouverez les renseignements pertinents sur le site de [Revenu Québec](#).

STAGIAIRES INTERNATIONAUX

Un stagiaire pourrait bénéficier d'une exemption d'impôt au Québec s'il répond aux critères d'admissibilité du gouvernement. Pour prendre connaissance de ces conditions, consultez le site Web du [Ministère de l'Éducation](#).

Seuls les dossiers complets seront traités. Les délais de traitement des demandes par le ministère sont de plusieurs mois. Pour toute information concernant les documents à fournir, contactez directement le ministère. La FESP transmet les documents et atteste du stage et de ses modalités, mais ne peut garantir l'obtention effective de cette exemption fiscale, dont l'octroi est la seule prérogative du Gouvernement du Québec.

### *Déclaration de revenus auprès de l'Agence du Revenu du Canada*

Les sommes perçues par le stagiaire postdoctoral, directement reliées à la réalisation de son stage, sont considérées comme des revenus et sont pleinement imposables par l'Agence du Revenu Canada. Pour connaître les taux d'imposition, le stagiaire peut consulter le site web de l'[Agence du Revenu du Canada](#).



L'Université de Montréal ne prélève pas d'impôt à la source sur les bourses versées par des organismes externes aux SPB. Vous devez donc disposer de ressources financières suffisantes pour effectuer les paiements exigibles (impôts, acomptes provisionnels, etc.).

### XIII. Renseignements complémentaires

#### ***Bibliothèques et informatique***

Les stagiaires postdoctoraux bénéficient des mêmes avantages accordés aux professeurs et aux étudiants de 3<sup>e</sup> cycle par la [Direction des bibliothèques](#) et les [Technologies de l'information](#) pour la durée de votre stage.

#### ***Séminaires d'insertion professionnelle***

Un nombre croissant des finissants universitaires au doctorat et des stagiaires postdoctoraux seront appelés à faire carrière dans l'entreprise privée, dans les agences gouvernementales ou les organisations nationales et internationales. Dans ce contexte, la FESP offre des séminaires destinés à faire le pont entre la formation académique disciplinaire et leur éventuelle entrée en fonction dans un premier poste de chercheur hors du monde universitaire. Ces cours, siglés IPR, ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle par l'acquisition de compétences transversales. Plus de renseignements sont disponibles sur notre [site Web](#).

#### ***Vos interlocuteurs pour...***

Conditions du stage, durée, montant de la bourse, salaire	→	Le superviseur de stage
Lieu de stage, formulaires d'inscription, paye	→	Le responsable administratif de l'unité, laboratoire, ou centre de recherche
Renseignements généraux, inscription, documents à fournir, attestations, école d'été doctorale et postdoctorale	→	La FESP
Rémunération, cotisations, avantages sociaux, cessation d'emploi	→	La section « Développement de talents et diversité » de la direction des ressources humaines
Exemptions d'impôt provincial	→	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

### XIV. Quelques liens utiles...

Vous trouverez des informations qui pourraient vous être utiles en suivant les liens ci-dessous :

- [Carte du campus](#).
- [Site d'Immigration Canada](#).
- [Aide à la recherche d'un logement](#).
- [Société de transport de Montréal : Application mobile Chrono](#).

\* \* \*

## ANNEXE — Liste des stages postdoctoraux à l'UdeM

N° DU PROGRAMME	INTITULÉ DU PROGRAMME DE STAGE
477010	Stage postdoctoral en <b>administration des services de santé</b>
480110	Stage postdoctoral en <b>administration éducation</b>
480010	Stage postdoctoral en <b>administration scolaire</b>
400510	Stage postdoctoral en <b>aménagement</b>
445510	Stage postdoctoral en <b>anatomie</b>
480510	Stage postdoctoral en <b>andragogie</b>
446010	Stage postdoctoral en <b>anesthésie</b>
405010	Stage postdoctoral en <b>anthropologie</b>
405510	Stage postdoctoral en <b>bibliothéconomie</b>
446510	Stage postdoctoral en <b>biochimie</b>
446511	Stage postdoctoral en <b>biochimie clinique</b> [faculté de médecine]
446810	Stage postdoctoral en <b>bio-informatique</b>
446610	Stage postdoctoral en <b>biologie moléculaire</b>
451110	Stage postdoctoral en <b>biopathologie cellulaire</b>
408010	Stage postdoctoral en <b>cardiologie</b>
406010	Stage postdoctoral en <b>chimie</b>
468510	Stage postdoctoral en <b>chimie médicinale</b>
447010	Stage postdoctoral en <b>chirurgie</b>
422510	Stage postdoctoral en <b>communication</b>
406510	Stage postdoctoral en <b>criminologie</b>
407010	Stage postdoctoral en <b>démographie</b>
481110	Stage postdoctoral en <b>didactique</b>
432510	Stage postdoctoral en <b>droit</b>
481510	Stage postdoctoral en <b>éducation comparée</b>
482010	Stage postdoctoral en <b>éducation préscolaire — enseignement primaire</b>
481010	Stage postdoctoral en <b>enseignement secondaire et collégial</b>
441010	Stage postdoctoral en <b>environnement et météo</b>
407510	Stage postdoctoral en <b>études anciennes</b>
413510	Stage postdoctoral en <b>études anglaises</b>
417110	Stage postdoctoral en <b>études cinématographiques</b>
409510	Stage postdoctoral en <b>études classiques</b>
424511	Stage postdoctoral en <b>études européennes (Institut)</b>
414511	Stage postdoctoral en <b>études françaises</b>
412510	Stage postdoctoral en <b>études slaves</b>
484510	Stage postdoctoral en <b>fondements éducation</b>
453510	Stage postdoctoral en <b>génie biomédical</b>
415510	Stage postdoctoral en <b>géographie</b>
416010	Stage postdoctoral en <b>géologie</b>
450710	Stage postdoctoral en <b>hématologie-oncologie</b>
416510	Stage postdoctoral en <b>histoire</b>
417010	Stage postdoctoral en <b>histoire de l'art</b>
426010	Stage postdoctoral en <b>histoire sociopolitique des sciences</b>
477510	Stage postdoctoral en <b>hygiène</b>
417510	Stage postdoctoral en <b>informatique</b>
445010	Stage postdoctoral en <b>internat multidisciplinaire</b>
445011	Stage postdoctoral en <b>internat rotation</b>
418010	Stage postdoctoral en <b>linguistique</b>
413710	Stage postdoctoral en <b>littérature</b>
414010	Stage postdoctoral en <b>littérature comparée</b>
414510	Stage postdoctoral en <b>littératures de langue française</b>
408510	Stage postdoctoral en <b>littératures et langues modernes</b>
419010	Stage postdoctoral en <b>mathématiques</b>

<b>N° DU PROGRAMME</b>	<b>INTITULÉ DU PROGRAMME DE STAGE</b>
449010	Stage postdoctoral en <b>médecine</b>
430010	Stage postdoctoral en <b>médecine dentaire</b>
448010	Stage postdoctoral en <b>médecine et chirurgie expérimentale</b>
448310	Stage postdoctoral en <b>médecine familiale</b>
448311	Stage postdoctoral en <b>médecine familiale, urgence</b>
455510	Stage postdoctoral en <b>médecine nucléaire</b>
485010	Stage postdoctoral en <b>mesure et évaluation en éducation</b>
450010	Stage postdoctoral en <b>microbiologie immunologie</b>
499810	Stage postdoctoral <b>multidisciplinaire</b> [à choisir uniquement si le projet couvre plusieurs domaines]
460010	Stage postdoctoral en <b>musicologie</b>
460012	Stage postdoctoral en <b>musique</b>
461510	Stage postdoctoral en <b>musique (mention histoire)</b>
422110	Stage postdoctoral en <b>neuropsychologie</b>
453011	Stage postdoctoral en <b>neuroscience</b>
432010	Stage postdoctoral en <b>nutrition</b>
450510	Stage postdoctoral en <b>obstétrique-gynécologie</b>
447510	Stage postdoctoral en <b>ophtalmologie</b>
465510	Stage postdoctoral en <b>optométrie</b>
485510	Stage postdoctoral en <b>orthopédagogie</b>
475010	Stage postdoctoral en <b>orthophonie et audiologie</b>
451010	Stage postdoctoral en <b>pathologie</b>
451210	Stage postdoctoral en <b>pathologie et biologie cellulaires</b>
451510	Stage postdoctoral en <b>pédiatrie</b>
451511	Stage postdoctoral en <b>pédiatrie et néonatalogie</b>
469010	Stage postdoctoral en <b>pharmacodynamie et biochimique</b>
469510	Stage postdoctoral en <b>pharmacognosie</b>
452010	Stage postdoctoral en <b>pharmacologie</b>
496015	Stage postdoctoral en <b>phénomène des drogues</b>
419510	Stage postdoctoral en <b>philosophie</b>
452510	Stage postdoctoral en <b>physiologie</b>
420010	Stage postdoctoral en <b>physique</b>
454010	Stage postdoctoral en <b>psychiatrie</b>
421010	Stage postdoctoral en <b>psychoéducation</b>
422010	Stage postdoctoral en <b>psychologie</b>
422012	Stage postdoctoral en <b>psychologie — recherche et intervention</b>
481310	Stage postdoctoral en <b>psychopédagogie</b>
454510	Stage postdoctoral en <b>radiologie diagnostique</b>
455010	Stage postdoctoral en <b>radio-oncologie</b>
474310	Stage postdoctoral en <b>réadaptation</b>
423010	Stage postdoctoral en <b>relations industrielles</b>
448110	Stage postdoctoral en <b>santé communautaire</b>
448111	Stage postdoctoral en <b>santé publique</b>
440210	Stage postdoctoral en <b>santé : environnement et travail</b>
424510	Stage postdoctoral en <b>science politique</b>
435010	Stage postdoctoral en <b>sciences activité physique</b>
423510	Stage postdoctoral en <b>sciences biologiques</b>
448410	Stage postdoctoral en <b>sciences biomédicales</b>
448510	Stage postdoctoral en <b>sciences cliniques</b>
474310	Stage postdoctoral en <b>sciences de la réadaptation</b>
465610	Stage postdoctoral en <b>sciences de la vision</b>
465610	Stage postdoctoral en <b>sciences de la vision</b>
424010	Stage postdoctoral en <b>sciences économiques</b>
424110	Stage postdoctoral en <b>sciences humaines appliquées</b>
463010	Stage postdoctoral en <b>sciences infirmières</b>
415010	Stage postdoctoral en <b>sciences médiévales</b>

<b>N° DU PROGRAMME</b>	<b>INTITULÉ DU PROGRAMME DE STAGE</b>
453010	Stage postdoctoral en <b>sciences neurologiques</b>
470010	Stage postdoctoral en <b>sciences pharmaceutiques</b>
458110	Stage postdoctoral en <b>sciences vétérinaires</b>
425010	Stage postdoctoral en <b>service social</b>
425510	Stage postdoctoral en <b>sociologie</b>
456010	Stage postdoctoral en <b>soins intensifs</b>
419410	Stage postdoctoral en <b>statistique</b>
486010	Stage postdoctoral en <b>technologie éducation</b>
488510	Stage postdoctoral en <b>théologie</b>
489010	Stage postdoctoral en <b>théologie et études bibliques</b>
489510	Stage postdoctoral en <b>théologie et études pastorales</b>
490510	Stage postdoctoral en <b>théologie et sciences de la religion</b>
418011	Stage postdoctoral en <b>traduction</b>
450310	Stage postdoctoral en <b>virologie</b>
450311	Stage postdoctoral en <b>virologie et immunologie</b>